

- Vous m'indiquez qu'une DU aurait un 4ème dossier à rendre. Comme vous pouvez le constater dans le cadrage, ce n'est pas le cas. Le 4ème dossier est à rendre au second semestre effectivement. Cela ne peut venir que d'une incompréhension de sa part ou d'une confusion d'un formateur. Merci de lui indiquer de prendre contact avec le Directeur Adjoint de l'ESPE ([espe-da.formation@univ-reims.fr](mailto:espe-da.formation@univ-reims.fr)) afin de comprendre d'où peut venir ce quiproquo.

- Vous demandez également que les évaluations soient reportées à tout début janvier. C'est déjà le cas. Les écrits terminaux sont à rendre sur la plateforme CBI pour le 5 janvier. Ils peuvent toutefois être rendus avant cette date si l'étudiant le souhaite. Le calendrier universitaire nous contraint en ce qui concerne la tenue des jurys, il nous est donc impossible d'aller au-delà de cette date.

- Concernant l'écrit professionnel des DU, ce travail est organisé par les services académiques, je ne peux donc pas vous apporter d'éléments de précision.

J'espère que ces éléments seront de nature à lever les ambiguïtés. Nous nous attachons à ce que l'évaluation soit un réel temps de formation professionnelle, et qu'elle permette aux étudiants de réfléchir sur leur pratique.

Je reste à votre disposition en cas de questions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

  
Christine JOURDAIN